



Office national de l'emploi
Direction Communication interne et externe
Bld de l'Empereur, 7
1000 Bruxelles
Tél. 02 515 42 82
www.onem.be

Bruxelles, le 25 juin 2014

• **Communiqué de presse** •

Zoom sur la dispense pour reprise d'études dans une profession en pénurie

Comme chaque année, l'ONEM publie la brochure « Zoom sur la dispense pour reprise d'études dans une profession en pénurie ».

Cette brochure contient la liste des études préparant à une profession où existe une pénurie de main-d'œuvre et pour lesquelles l'ONEM **accorde une dispense aux chômeurs qui veulent suivre une de ces formations.**

Cette mesure permet aux intéressés de garder leurs droits aux allocations de chômage tout en étant dispensés de certaines de leurs obligations.

Les personnes qui bénéficient de la dispense:

- peuvent refuser un emploi proposé;
- ne doivent plus être disponibles sur le marché de l'emploi;
- ne doivent plus être inscrites comme demandeur d'emploi.

Cette brochure est destinée aux chômeurs complets indemnisés qui ont terminé leurs études depuis au moins deux ans et qui n'ont pas obtenu de diplôme de fin d'études de l'enseignement supérieur.

Par rapport à la liste qui a été approuvée pour l'année scolaire ou académique précédente, les **études** suivantes ont été **ajoutées** à la **liste francophone** :

- concernant l'enseignement supérieur professionnalisant : bachelier (un cycle)
 - ergothérapie
 - immobilier

L'étude suivante a été ajoutée **à la liste néerlandophone**:

- concernant l'enseignement secondaire supérieur technique ou professionnel
 - cuisinier

Outre une liste détaillée des études que les chômeurs peuvent reprendre, la brochure explique les démarches que le chômeur doit effectuer auprès des différents organismes (bureaux de l'ONEM, établissements d'enseignement) afin de bénéficier de la dispense.

La brochure est disponible dans tous les bureaux de l'ONEM et également sur le site internet de l'ONEM www.onem.be sous la rubrique "Documentation – Publications – Brochures – Chômage complet".

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser auprès du service Communication, 02 515 42 82.